



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 novembre 2011 (04.01)  
(Or. en)**

**13121/11  
ADD 1**

**PV/CONS 51  
AGRI 547  
PECHE 207**

**ADDENDUM AU PROJET DE PROCÈS VERBAL**

---

Objet: **3108<sup>ème</sup>** session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
**(AGRICULTURE ET PÊCHE)**, tenue à Bruxelles le 19 juillet 2011

---

## POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE<sup>1</sup>

Page

### Liste des POINTS "A" (doc. 12841/11 PTS A 75)

|          |   |   |
|----------|---|---|
| Point 1: | Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (Refonte) .....   | 3 |
| Point 2: | Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen .....   | 3 |
| Point 3: | Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2000/25/CE en ce qui concerne les dispositions applicables aux tracteurs mis sur le marché dans le cadre du mécanisme de flexibilité .....  | 4 |
| Point 4: | Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne du vieillissement actif (2012) .....  | 4 |
| Point 5: | Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dénominations de fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage correspondants de la composition en fibres des produits textiles, et abrogeant la directive 73/44/CEE du Conseil, la directive 96/73/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2008/121/CE du Parlement européen et du Conseil [ <b>deuxième lecture</b> ] (AL+D) ..... | 5 |
| Point 6: | Décision du Conseil modifiant la décision 2004/162/CE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer .....  | 6 |
| Point 7: | Instruments financiers extérieurs .....   | 6 |

### POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 12844/11 OJ CONS 50 AGRI 529 PECHE 202)

|          |  |   |
|----------|--|---|
| Point 3: | Programme de travail de la présidence .....  | 8 |
| Point 4: | Livre vert sur la promotion et l'information en faveur des produits agricoles: une stratégie à forte valeur ajoutée européenne pour promouvoir les saveurs de l'Europe ..... | 8 |
| Point 6: | Réforme de la politique commune de la pêche .....  | 7 |

o  
o o

---

<sup>1</sup> Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

## **DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

*(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)*

### **POINTS "A"**

#### **1. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (Refonte) [Première lecture] (AL)**

- Adoption
  - a) de la position du Conseil  
doc. 7906/11 ENV 215 MI 148 CODEC 450
    - + REV 1 (fi)
    - + REV 1 COR 1 (fi)
    - + COR 1 (de)
    - + COR 2
    - + COR 3 (de)
  - b) de l'exposé des motifs du Conseil  
doc. 7906/11 ADD 1 ENV 215 MI 148 CODEC 450
    - + COR 110973/11 CODEC 944 ENV 416 MI 286

Le Conseil a approuvé sa position en première lecture conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la délégation italienne s'abstenant (base juridique: article 192, paragraphe 1, du TFUE).

#### **2. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen**

- Adoption
  - a) de la position du Conseil  
doc. 10303/11 CULT 33 CODEC 841
  - b) de l'exposé des motifs du Conseil  
doc. 10303/11 ADD 1 CULT 33 CODEC 841
    - + COR 1 (lv)
    - + REV 112280/11 CODEC 1129 CULT 40
    - + COR 1

Le Conseil a approuvé sa position en première lecture conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la délégation du Royaume-Uni s'abstenant (base juridique: article 192, paragraphe 1, du TFUE).

**3. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2000/25/CE en ce qui concerne les dispositions applicables aux tracteurs mis sur le marché dans le cadre du mécanisme de flexibilité**

Doc. PE-CONS 19/11 AGRI 380 ENT 117 ENV 370 CODEC 842

Le Conseil a approuvé l'amendement figurant dans la position du Parlement européen en première lecture et a adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'acte proposé modifié en conséquence, la délégation danoise votant contre. (Base juridique: article 114 du TFUE)

**4. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne du vieillissement actif (2012)**

Doc. PE-CONS 20/11 SOC 427 SAN 108 CODEC 877

+ REV 1 (lt)

Le Conseil a approuvé les amendements figurant dans la position du Parlement européen en première lecture et a adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'acte proposé modifié en conséquence. (Base juridique: article 153, paragraphe 2, du TFUE)

**Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission concernant le budget**

" Conformément à l'article 8, l'enveloppe financière pour la mise en œuvre de l'Année européenne s'élève au moins à 5 millions d'euros. Un montant de 2,3 millions d'euros, à la charge du budget 2011 sans utilisation des marges disponibles, servira notamment, à financer des activités de communication et des conférences de l'Union pour l'Année européenne, tandis qu'un montant d'au moins 2,7 millions d'euros, qui sera réaffecté à partir de ressources existantes sans faire usage des marges disponibles, sera réservé et apparaîtra sur une ligne budgétaire dans le projet de budget pour l'exercice 2012."

**5. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dénominations de fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage correspondants de la composition en fibres des produits textiles, et abrogeant la directive 73/44/CEE du Conseil, la directive 96/73/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2008/121/CE du Parlement européen et du Conseil**

Doc. PE-CONS 21/11 TEXT 9 MI 275 ENT 120 CHIMIE 31 ECO 71 CONSOM 82  
CODEC 886

+ REV 1 (cs)

+ REV 2 (da)

+ COR 1 (pt)

Le Conseil a approuvé l'amendement que le Parlement européen a apporté à la position du Conseil. Le règlement est réputé adopté sous la forme de la position du Conseil en première lecture ainsi amendée, conformément à l'article 294, paragraphe 8, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: articles 185 et 188 du TFUE)

**Déclaration du Parlement européen et du Conseil**

"Le Parlement européen et le Conseil savent combien il importe de fournir aux consommateurs une information exacte, en particulier lorsque des produits portent un marquage indiquant l'origine, afin de les protéger contre des déclarations frauduleuses, inexactes ou trompeuses. Le recours à de nouvelles technologies, telles que l'étiquetage électronique, y compris l'identification par radiofréquences (RFID), peut être un outil utile permettant de fournir de telles informations tout en suivant le rythme du progrès technique. Le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission, lors de l'élaboration du rapport visé à l'article 24 du règlement, à étudier leur impact sur de nouvelles exigences éventuelles en matière d'étiquetage, y compris en vue d'améliorer la traçabilité des produits textiles."

**Déclaration de la Bulgarie**

"Dans un esprit de compromis, la Bulgarie soutient l'accord sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dénominations de fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage correspondants de la composition en fibres des produits textiles.

Elle rappelle cependant l'engagement politique qui a été pris de réduire la charge administrative que la législation de l'UE fait peser sur les entreprises et regrette dès lors que le texte finalement convenu, et en particulier le point 6 de l'annexe II, ne respecte pas cet objectif.

Il convient d'observer que ce règlement ne porte pas sur les aspects relatifs à la sécurité des produits textiles et qu'il ne prévoit dès lors pas les instruments nécessaires pour évaluer et gérer les risques s'y rapportant ce qui est prévu par d'autres actes législatifs de l'Union. Par conséquent, les informations scientifiques exigées sur d'éventuelles réactions allergiques ou autres effets négatifs ne peuvent influencer sur la décision d'inclure une nouvelle fibre textile dans l'annexe I. Une telle exigence n'apporte aucune valeur ajoutée et ne fait qu'imposer une charge administrative inutile au secteur."

6. **Décision du Conseil modifiant la décision 2004/162/CE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer**  
Doc. 12197/1/11 REV 1 POSEIDOM 10 POSEICAN 10 POSEIMA 9 REGIO 52  
12158/11 POSEIDOM 9 POSEICAN 9 POSEIMA 8 REGIO 51  
approuvé par le Coreper (2<sup>ème</sup> partie) le 14 juillet 2011

Le Conseil a adopté la décision susmentionnée. (Base juridique: article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

7. **Instruments financiers extérieurs:**

- a) **Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1934/2006 portant établissement d'un instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé**  
Doc. 12495/11 CODEC 1156 COASI 113 ASIE 44 COMEM 203 COLAT 23  
COEST 244 DEVGEN 212 PE 308 RELEX 750 CADREFIN 56
- b) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1905/2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement**  
Doc. 12496/11 CODEC 1157 DEVGEN 213 NIS 93 PESC 905 RELEX 748  
FIN 491 ACP 160 CADREFIN 57 COHOM 187
- c) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1889/2006 instituant un instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde**  
Doc. 12497/11 CODEC 1158 DEVGEN 214 NIS 94 PESC 906 RELEX 749  
FIN 492 ACP 161 CADREFIN 58 COHOM 188
- d) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1905/2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement**  
Doc. 12498/11 CODEC 1159 DEVGEN 215 ACP 162 AGRI 504 WTO 262

Le Conseil a décidé de ne pas approuver les amendements du Parlement européen et, en conséquence, de convoquer le comité de conciliation conformément à l'article 294, paragraphe 8, point b), du TFUE.

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

### **6. Réforme de la politique commune de la pêche**

- a) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la politique commune de la pêche**
- b) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture**
- c) **Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la dimension extérieure de la politique commune de la pêche**
- d) **Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions sur les obligations en matière de notification prévues par le règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche**
- e) **Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions sur la réforme de la politique commune de la pêche**
  - Présentation par la Commission
  - Échange de vues
    - Doc. 12514/11 PECHE 187 CODEC 1166
    - 12516/11 PECHE 188 CODEC 1167
    - 12517/11 PECHE 189
    - 12518/11 PECHE 190
    - 12519/11 PECHE 191
    - 12520/11 PECHE 192

À la suite de la présentation du paquet de réforme par la Commission, le Conseil a procédé à un échange de vues. La paquet sera à présent étudié en détail au niveau du groupe de travail.

## **ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS**

*[conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil (proposé par la présidence)]*

### **3. Programme de travail de la présidence**

- Présentation par la présidence  
Doc. 12585/11 AGRI 506 PECHE 196

Le président a présenté le programme de travail de la présidence polonaise concernant le secteur de l'agriculture et de la pêche. Il a insisté sur les éléments importants suivants:

- la contribution effective de la PAC à la réalisation des objectifs de l'UE;
- la réforme de la politique commune de la pêche;
- les questions vétérinaires et phytosanitaires;
- les forêts et l'eau.

### **4. Livre vert sur la promotion et l'information en faveur des produits agricoles: Une stratégie à forte valeur ajoutée européenne pour promouvoir les saveurs de l'Europe**

- Présentation par la Commission
- Échange de vues  
Doc. 12817/11 AGRI 526 AGRIFIN 66 AGRIORG 120

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission ainsi que des observations formulées par les États membres.

=====